

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, BASSO Philippe, JULLIEN Jean-Charles, FARCE Xavier.

EXCUSÉS : BRUNET Michel (procuration à O. Duquesnois), BÉTRANCOURT Brigitte (procuration à E. Gachet), GORRE Xavier (procuration à A. Gorré).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PERNET Florian

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 9 avril 2021 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour (dont 3 procurations), 0 voix contre, 0 abstention (X. Farce absent au moment du vote).

ORDRE DU JOUR

1. Avis du conseil municipal sur l'évolution envisagée par Trimet
2. Aide de la commune pour les activités culturelles et sportives des enfants
3. Convention avec l'association « Entre-pôts »
4. Revitalisation du centre-village
5. Questions diverses

Arrivée de X. Farce à 20h15.

1 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ÉVOLUTION ENVISAGÉE PAR TRIMET

M. le Maire fait un point sur la réunion d'information à laquelle il a assisté sur le site de l'usine Trimet en mars dernier. La direction s'était montrée réticente pour annoncer les quantités de polluants qui seront émises après augmentation de la production annuelle d'aluminium.

P. Basso souligne le fait que la consultation des communes n'aura aucun impact sur la décision d'agrandissement.

E. Gachet s'oppose à l'augmentation de la production d'aluminium sur le site de Trimet : l'argument de l'emploi fasse aux contraintes environnementales ne tient plus aujourd'hui.

O. Duquesnois souhaiterait que les communes reçoivent davantage d'informations de la part de Trimet au sujet des émissions polluantes.

Le conseil municipal d'Albiez-le-Jeune souhaiterait qu'un organisme public réalise des mesures régulières afin d'informer la population locale ainsi que les collectivités de l'évolution de l'impact de la production de l'usine sur la

santé et l'environnement local. Il attend également, de la part de l'industrie de l'aluminium, un effort sur le traitement des émissions polluantes dans les années à venir.

2 – AIDE DE LA COMMUNE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DES ENFANTS

Aujourd'hui, notre commune verse les sommes suivantes aux associations sportives (qui en font la demande) dans lesquelles des enfants d'Albiez-le-Jeune sont inscrits:

- Club des sports : 200€ par enfant (11 enfants inscrits en 2020 et 14 en 2021)
- Bleuets (Gym) : 150€ (50€ par enfant).
- CAM Rugby : 150€ (50€ par enfant)

A cela se rajoute la prise en charge des forfaits de ski pour les enfants de l'école primaire ne participant pas au club des sports soit 135€ par enfant.

Afin d'établir une équité pour chaque enfant (en âge d'être scolarisé et jusqu'à 18 ans) M. le Maire propose d'aider les familles de notre village à hauteur de 200€ pour toute adhésion à une structure d'enseignement sportif ou culturel, pour l'achat de livres, place de concert, théâtre et cinéma (cela concerne 29 enfants).

M. le Maire propose, pour le club des sports, que cette somme soit directement versée à l'association et pour les enfants de l'école primaire les 135€ du forfait viennent en déduction des 200€.

Après avoir contacté Mm BESSON du Trésor public, M. le Maire propose de fonctionner ainsi : les familles éligibles à ce dispositif pourront se faire rembourser (édition d'un mandat) sur présentation des justificatifs toutes inscriptions (ou achats).

Il serait souhaitable que les factures des parents soient regroupées pour limiter la surcharge de travail de la secrétaire de mairie.

Les modalités de fonctionnement seront communiquées aux familles dans les semaines à venir.

Les achats de livres sur internet ne seront pas pris en charge par le dispositif. Ce dispositif sera mis en place dès cette année

E. Gachet signale qu'il faut informer les familles de l'existence d'un chéquier sport et culture à la 3CMA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

➤ **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire.

3 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ENTRE-PÔTS »

M. le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec l'association « l'Entre-pôts » concernant la mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne salle de classe.

La lecture de cette convention suscite différentes remarques :

- J.-C. Jullien remarque que la gratuité pour un local dans lequel la commune a investi très récemment nécessiterait le versement d'un loyer, fût-il symbolique. Il précise que pendant les travaux, il a été obligé de quitter son appartement situé au-dessus de la salle en question pendant un mois.
- M. le Maire considère que les activités apportées par les associations sont des atouts pour la commune et justifient la mise à disposition gratuite des locaux.
- A. Gorré souhaiterait que les producteurs profitant du dépôt-vente dans le local de l'Entre-Pôts participent au frais d'occupation. E. Gachet précise que c'est ce qu'ils font déjà par le biais de la marge de 10 % faite sur chaque vente et réinvestie par l'association dans des animations festives.
- Une réflexion doit être engagée sur la question de la participation aux charges, notamment de chauffage, pour les différents locaux communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour (dont 2 procurations), 0 voix contre, 3 abstentions (AG, JCJ, XG – dont 1 procuration) :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'association « l'Entre-pôts ».

4 – REVITALISATION DU CENTRE-VILLAGE

La municipalité a mis en place une commission extra-municipale pour étudier les moyens de revitaliser le centre du village. Les premières réunions ont permis de dégager les lignes principales du projet de création d'un lieu d'accueil multiservice, d'une halle communale et d'un point « Poste ».

Objet :

- Apporter à la population l'accès à un lieu offrant une possibilité de restauration, de bar et aux produits d'épicerie de base (dépannage).
- Créer un lieu d'accueil (couchage et restauration) pour les randonneurs et touristes de passage, ceci en appui et complément à l'offre actuelle de chambres et tables d'hôtes des acteurs privés.
- Mettre en place un point Poste dans ce lieu.
- Créer une halle, lieu couvert permettant l'organisation de réunions villageoises : fêtes estivales, spectacles, repas collectifs.

Pourquoi :

La commune d'Albiez le Jeune est passée en 20 ans d'une cinquantaine d'habitants à la moyenne d'âge élevée à une population rajeunie (150 habitants, 30 enfants scolarisés) qui a des besoins, pour sa vie collective, communs à toute la communauté villageoise. Notamment, pouvoir avoir un lieu collectif qui permette de se réunir pour boire un café ou manger un bout de manière conviviale. La situation actuelle (confinement) nous montre, s'il le fallait, l'importance d'un tel lieu.

Cette structure devrait permettre, aussi, aux touristes et randonneurs de passage d'avoir accès à un lieu où ils pourront se reposer, se restaurer, trouver les produits de bases dont ils ont besoin et avoir accès aux informations touristiques concernant la commune et sa région.

La création du chemin de randonnée « le Tour des Aiguilles d'Arves » dont 1 des 2 itinéraires passe à Albiez le Jeune, offre une perspective de développement du tourisme sur la commune. On constate actuellement une évolution globale du tourisme vers une recherche de qualité de vie dans des zones rurales et montagnardes agréables pour leurs propres habitants.

Définition de la structure :

La structure à créer devra mettre en accord un outil qui permette aux « gérants » (privés, associatifs ou autres) de tirer un revenu de leurs activités (nombre de lits et de couverts suffisants) tout en respectant les services demandés par la commune (modalités d'ouverture du lieu, produits à la vente...). Ceci en contrepartie d'un loyer évolutif et raisonnable (si gérants privés).

A. Gorré souhaite que l'étude pour un lieu multiservice au niveau du presbytère soit continuée à condition que les murs porteurs ne soient pas supprimés pour faire une seule grande salle en rez-de-chaussée. Il est sceptique quant à la viabilité financière d'une telle entreprise, au regard des autres lieux équivalents dans la vallée qui ne fonctionnent plus aujourd'hui. Il souhaite que le presbytère soit dans tous les cas rénové.

O. Duquesnois aimerait pouvoir avancer sur les 2 projets en même temps avec un chiffrage précis qui permettrait d'avoir un état des subventions que la commune pourrait obtenir. Il considère que le presbytère n'offre pas une visibilité optimale pour un commerce. Il est contrarié par le fait de ne proposer qu'un seul emplacement pour le projet.

X. Gorré suggère l'installation d'un lieu de restauration/snack sur la zone de loisirs type food-truck ou cabanon en attendant la création d'un tel lieu.

M. le Maire indique que le coût d'une rénovation lourde dans l'ancien est équivalent à celui d'une construction neuve. Il informe également que la Poste est prête à installer un point Poste dans le futur espace multiservice.

Départ de J.-C. Jullien à 23h50 (a précisé qu'il aurait voté pour la délibération.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à continuer l'étude du projet de création d'un lieu d'accueil multiservice dans le bâtiment de la Cure et d'une halle communale ;

- autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec les différents organismes d'étude (CAUE, CCI, CMA, Agate, ...)

par 8 voix pour (dont 2 procurations), 0 voix contre, 2 abstentions (OD, MB – dont 1 procuration).

10 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à minuit.

Le Secrétaire de séance,
M. Florian PERNET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY

